

CHALLENGE NATIONAL EQUIP'ATHLE

Rappel des objectifs du Challenge National Equip'Athlé

NOUVELLE FORMULE

- A. Proposer aux Benjamins/U14 et Minimes/U16, une compétition par équipes de clubs se déroulant sur l'ensemble de l'année.
- B. Sortir du système pyramidal classique, afin de participer à la fidélisation du plus grand nombre et à la valorisation de la pratique compétitive.
 - a. La finale nationale sert à valoriser la compétition aux yeux des jeunes et des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national aux Minimes(U16).
 - b. Les classements nationaux des tours automnaux, hivernaux et printaniers permettront de mettre en valeur les clubs durant les différentes phases de la saison.
- C. Renforcer au sein de nos clubs, quels que soient leurs effectifs, une démarche collective et participative en développant un athlétisme de proximité accessible à tous.
- D. Proposer un « interclub mixte » permettant d'initier les jeunes à cette future fête de l'athlé qu'ils connaîtront à partir de cadets.

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le challenge National Equip'Athlé est organisé chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA délègue aux Ligues (qui peuvent déléguer aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.3. La compétition comprend trois phases en amont des finales (automnal, hivernal et printanier)

2. Participation

- 2.1. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer au Challenge National Equip'Athlé.
- 2.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).

3. Challenges décernés

Un classement national virtuel sera effectué permettant d'honorer les meilleurs clubs à chaque phase du challenge Equip'Athlé.

3.1. Tours automnal et printanier :

Seront décernés, pour chacune des phases automnale et printanière :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2. Tour hivernal:

Un classement national virtuel sera également effectué sur la période hivernale.

Seront décernés sur cette phase hivernale:

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2.1. Modalités d'organisation:

Compte-tenu des disparités entre les régions, ce tour pourra se tenir en salle ou en extérieur.

4. Programmes

Le programme des tours automnal, hivernal et printanier figure en tableau en annexe.

Un fichier d'engagement et de composition d'équipe sous format Excell utile aux dirigeants et mis en conformité pour Logica sera mis sur le site FFA en téléchargement.

5. Règlements de la compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes:

5.1. Composition des équipes :

- **Un club peut engager une équipe en N1 et une autre en N2**
- **Un club s'engageant dans un niveau de compétition (N1) ne peut basculer dans l'autre niveau (N2) en cours de compétition.**

5.1.1. **Minimes :**

Une équipe se compose de 5 athlètes au minimum pour être classée, plus un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes (dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront au relais mixte)

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
- La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
- Le relais mixte (4 athlètes : 2 garçons et 2 filles) fait partie du programme des épreuves
- Sa composition doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.

5.1.2. **Benjamins :**

Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum pour être classée, plus un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes (dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront au relais mixte ;

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
- La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
- Le relais mixte (4 athlètes : 2 garçons et 2 filles) fait partie du programme des épreuves
- Sa composition doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.

5.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon :

	TRIATHLONS BE/U14	TRIATHLONS MI/U16
EXTÉRIEUR	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTES 2 courses (*) + 1 concours 1 course + 2 concours (*) 2 courses de familles différentes : - famille A : sprint - famille B : haies - famille C : demi-fond / marche
EN SALLE	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTES 2 courses (sprint, haies ou marche) + 1 concours	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTES ○ A / 1 course + 2 concours ○ B / 2 courses (sprint, haies ou marche) + 1 concours

- Il est du ressort des CRJ et CDJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
 - Le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
 - Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.
 - Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 5 par sexe (1 par sexe pour la finale A).
 - Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.
 - Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - En Minimes/U16 : **interdiction de disputer 2 courses de la même famille** (Sprint / Haies / 1/2 fond-Marche)
 - En Benjamins/U14 : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
 - Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

6. Règlements techniques des épreuves

6.1. Nombre d'essais

- Lancer et Saut de distance : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^{ème} essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.

6.2. Relais mixte

- La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes

6.3. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA).
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification (DQ) entraînent une cotation de 1 point.
- Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu du RT 16.5).
- Cotation des relais à la table
 - **Pour les Benjamins/U14**, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.
 - Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - Pour les Minimes/U16, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

6.4. Totalisation des cotations pour l'équipe pour les Tours automnal, hivernal et printanier

6.4.1. Tours automnal et printanier :

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (Minimes) ou des 12 épreuves (Benjamins) plus le relais.
- Pour le classement N2 on retire la moins bonne performance de chaque discipline en « sauts », en « lancers », en « sprint/haies » et en « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - Et en « sauts », « lancers » et « courses » chez les benjamins.
- En minimes, pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En benjamins, pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de Relais.

6.4.2. Tour hivernal :

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 8 épreuves.
- Pour le classement N2 on retire la moins bonne performance de chacun des 2 groupes : « sauts » et « courses et lancers » (50m/50m haies/marche/poids).
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.

7. Jeunes juges

- 7.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
- 7.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge sera crédité de :
- 5 pts pour un jeune juge non certifié ;
 - 20 pts pour un jeune juge certifié départemental ;
 - 30 pts pour un jeune juge certifié régional ;
 - 40 pts pour un jeune juge certifié national.
 - A la condition que la certification ait été enregistrée dans le SIFFA au moins 48 h avant le début de la compétition.
- 7.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.
- 7.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.
- 7.5. Un tour de compétition concerne la catégorie de l'Équip'Athlé.
- De ce fait, si sont organisés de manière distincte, un tour pour une catégorie le matin et un tour pour une autre catégorie l'après-midi, le jeune juge pourra être athlète dans sa catégorie et juge dans l'autre catégorie.
- 7.6. Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

8. Qualifications aux finales A et B

Les modalités d'organisation et de qualification des finales A et B sont précisées dans le document dédié.

9. Organisation et Calendrier

9.1. Organisation des tours régionaux

- L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.
- Il appartient à chaque Ligue de valider et de faire respecter le calendrier des phases régionales du challenge Équip'Athlé.
- Les tours en plein air peuvent se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il n'y a qu'un seul classement pour l'ensemble des deux journées.
- Les tours hivernaux peuvent se dérouler sur un stade (extérieur).
- Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs en fonction des disponibilités (notamment des stades) mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Équip'Athlé.
- Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.
- Pour la saison 2020-2021, la période d'organisation des phases régionales sera fixée comme suit :
 - La finale nationale Équip'Athlé (ancienne version) s'est tenue les 24 et 25 octobre 2020,
 - Le tour hivernal s'étend du 1^{er} novembre au 21 mars 2021 inclus,
 - Le tour printanier s'étend du 27 mars au 9 mai 2021 inclus,
 - La finale nationale Jean-Paul Bourdon sera organisée les 23 et 24 Octobre 2021 compte tenu des conditions sanitaires
 - La finale B doit s'organiser du 16 au 31 Octobre 2021 inclus (même date que la finale A + ou – 1 semaine).

- Pour la saison 2021-2022, la période d'organisation des phases régionales sera fixée comme suit:
 - Le tour automnal s'étend du 15 août au 31 octobre 2021 inclus,
 - Le tour hivernal s'étend du 1^{er} novembre au 20 mars 2022 inclus,
 - Le tour printanier s'étend du 26 mars au 22 mai 2022 inclus,
 - La finale nationale Jean-Paul Bourdon sera organisée les 4 et 5 juin 2022 (week-end de la Pentecôte),
 - La finale B doit s'organiser du 28 mai au 12 juin 2022 inclus (même date que la finale A à + ou – 1 semaine).

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Automne/Printemps**BENJAMINS U14**

FAMILLES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	1000m	1000m	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	3
	Disque (600g)	Disque (1kg)	1	
	Marteau (2kg)	Marteau (3kg)	1	
	Javelot (400g)	Javelot (500g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1

Total Cotations U14

14

11

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Hiver**BENJAMINS U14**

FAMILLES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES - LANCERS	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1

Total Cotations U14

9

7

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Automne/Printemps**MINIMES U16**

FAMILLES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
SPRINT - HAIES	80m	80m	1	3
	120m	120m	1	
	80m haies	100m haies	1	
	200m haies	200m haies	1	
DEMI - FOND MARCHÉ	1000m	1000m	1	2
	2000m	2000m	1	
	3000m marche	3000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (3kg)	Poids (4kg)	1	3
	Disque (800g)	Disque (1kg250)	1	
	Marteau (3kg)	Marteau (4kg)	1	
	Javelot (500g)	Javelot (600g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune juge		1	1
Total Cotations U16			17	13

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Hiver**MINIMES U16**

FAMILLES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES - LANCERS	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	3000m marche	3000m marche	1	
	Poids (3kg)	Poids (4kg)	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1
Total Cotations U16			9	7

NOUVELLE FORMULE

Rappel des objectifs du Challenge National Équip'Athlé :

- E. Proposer aux Benjamins/U14 et Minimes/U16, une compétition par équipes de clubs se déroulant sur l'ensemble de l'année.
- F. Sortir du système pyramidal classique, afin de participer à la fidélisation du plus grand nombre et à la valorisation de la pratique compétitive.
 - a. La finale nationale sert à valoriser la compétition aux yeux des jeunes et des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national aux Minimes(U16).
 - b. Les classements nationaux des tours automnal, hivernal et printanier permettront de mettre en valeur les clubs durant les différentes phases de la saison.
- G. Renforcer au sein de nos clubs, quels que soient leurs effectifs, une démarche collective et participative en développant un athlétisme de proximité accessible à tous.
- H. Proposer un interclubs mixte peut permettre d'initier les jeunes à cette future fête de l'athlé qu'ils connaîtront à partir de cadets.

2. Nature de la Compétition

- 9.2. Les finales du challenge National Équip'Athlé sont organisées chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 9.3. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale « Jean-Paul Bourdon » du Challenge National Équip'Athlé (Finale A).

Entraîneur, Éducateur, de tout temps fidèle à son club Amiens UC, Jean-Paul BOURDON a œuvré pour le développement de l'athlétisme des jeunes au niveau national et international.

- 9.4. La FFA délègue aux Ligues ou aux Zones l'organisation des finales B.
- 9.5. La finale nationale Jean-Paul Bourdon du Challenge National Équip'Athlé se déroulera sur deux journées consécutives et sera arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- 9.6. Les finales B se dérouleront sur une journée au niveau Régional ou interrégional.

10. Participation

- 10.1. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer aux finales du Challenge National Équip'Athlé.
 - 10.1.1. Les Minimes/U16 sont seuls concernés par la Finale nationale « Jean-Paul Bourdon »
- 10.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).

11. Challenges décernés

11.1. FINALE A

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2

11.2. FINALES B

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

12. Programmes

Le programme des finales figure en tableau en annexe.

13. Règlements de la compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

13.1. Composition des équipes

- Un club peut engager une équipe en N1 et une autre en N2
- Un club s'engageant dans un niveau de compétition (N1) ne peut basculer dans l'autre niveau (N2) en cours de compétition.

13.1.1. Minimes :

- Une équipe se compose de 5 athlètes au minimum pour être classée, plus un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes ;
 - Dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront au relais mixte ;
- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté ;
- Le relais mixte (4 athlètes : 2 garçons et 2 filles) fait partie du programme des épreuves ;
- Sa composition doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation ;

13.1.2. Benjamins :

- Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum, plus un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes ;
 - Dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront au relais mixte ;
- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté ;
- Le relais mixte (4 athlètes : 2 garçons et 2 filles) fait partie du programme des épreuves.
- Sa composition doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation ;

13.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon :

	TRIATHLONS BE/U14	TRIATHLONS MI/U16
--	-------------------	-------------------

EXTÉRIEUR	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTES 2 courses (*) + 1 concours 1 course + 2 concours (*) 2 courses de familles différentes : - famille A : sprint - famille B : haies - famille C : demi-fond / marche
EN SALLE	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTES 2 courses (sprint, haies ou marche) + 1 concours	GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTES ○ A / 1 course + 2 concours ○ B / 2 courses (sprint, haies ou marche) + 1 concours

- Il est du ressort de la CNJ et des CRJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
- Le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.
- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 1 par sexe pour ces finales
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - En Minimes/U16 : interdiction de disputer 2 courses de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche)
 - En Benjamins/U14 : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

14. Règlements techniques des épreuves

14.1. Nombre d'essais

- Lancer et Saut de distance : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^{ème} essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.

14.2. Relais mixte

- La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes

14.3. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA).
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification (DQ) entraînent une cotation de 1 point.

- Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu du RT 16.5).
- Cotation des relais à la table
 - **Pour les Benjamins/U14**, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.
 - Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - Pour les Minimes/U16, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

14.4. Totalisation des cotations pour l'équipe lors des Finales

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (Minimes) ou des 12 épreuves (Benjamins) plus le relais.
- Pour le classement N2 on retire la moins bonne performance de chaque discipline en « sauts », en « lancers », en « sprint/haies » et en « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - Et en « sauts », « lancers » et « courses » chez les benjamins.
- En minimes, pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En benjamins, pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de relais.

15. Jeunes juges

15.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, **certifié**, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

15.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un **Jeune Juge certifié** sera crédité de :

- 20 pts pour un jeune juge certifié départemental ;
 - 30 pts pour un jeune juge certifié régional ;
 - 40 pts pour un jeune juge certifié fédéral.
- A la condition que la certification ait été enregistrée dans le SIFFA au moins 48 h avant le début de la compétition.

15.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.

15.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.

15.5. Un tour de compétition concerne la catégorie de l'Équip'Athlé .

- De ce fait, si sont organisés de manière distincte, un tour pour une catégorie le matin et un tour pour une autre catégorie l'après-midi, le jeune juge pourra être athlète dans sa catégorie et juge dans l'autre catégorie.

- 15.6. Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.
- 15.7. Il sera possible aux Jeunes Juges régionaux Minimes/U16, de passer la certification Fédérale, uniquement lors de la Finale Nationale Minimes. L'examen théorique se déroulera avant la compétition. L'horaire de l'examen sera indiqué dans l'horaire de la compétition.
En cas de réussite lors de cette évaluation, le jeune juge rapportera 40 points à son équipe.

16. Qualifications aux finales A et B

- 16.1. Pour être qualifiée, une équipe doit avoir participé au tour qualificatif de printemps
Précision : si un club envisage une qualification à la finale A et à la finale B, il devra engager deux équipes lors du tour printanier.
- 16.2. Trente-six équipes par type de classement (N1 ou N2) seront qualifiées pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon
- 16.3. La qualification des équipes pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon s'effectue au niveau régional :
- Pour chaque Ligue le premier club du tour printanier est automatiquement qualifié pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon dans chacun des deux challenges : N1 et N2
 - En cas d'ex aequo dans une Ligue, c'est la performance du relais 4x60 m mixte qui départagera.
 - La CNJ complète la liste des qualifiés en comparant au plan national les totaux des équipes premières des clubs non qualifiées directement.
- 16.4. Finales B Régionales ou Interrégionales : destinées aux équipes Minimes/U16 non qualifiées en finale A et les équipes Benjamins/U14
- 16.5. La composition et le mode d'organisation des finales B est laissée à l'initiative des Ligues.

17. Organisation et Calendrier

17.1. Organisation de la phase finale

- Les épreuves commenceront le samedi en début d'après-midi pour s'achever le dimanche vers 17h00.
- Liste des clubs qualifiables pour la finale nationale :
 - Elle sera publiée sur le site au plus tard 3 jours après la date limite de la phase qualificative ;
 - Les clubs qualifiables, avertis directement par courriel, devront confirmer leur participation au plus tard 1 semaine avant la finale :
 - Au-delà de cette date tout forfait sera pénalisé.
- Inscriptions des athlètes pour la Finale Nationale Jean-Paul Bourdon
 - Elles se feront en ligne sur le site de la FFA au plus tard 3 jours avant la date de la 1^{ère} journée.
 - Toute modification souhaitée sera demandée par courriel à cnj@athle.fr
- Qualification des athlètes : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

ANNEXE : Le registre des épreuves de l'Équip'Athlé

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ FINALES

BENJAMINS U14				
FAMILLES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	1000m	1000m	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	3
	Disque (600g)	Disque (1kg)	1	
	Marteau (2kg)	Marteau (3kg)	1	
	Javelot (400g)	Javelot (500g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1
Total Cotations U14			14	11
MINIMES U16				
FAMILLES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
SPRINT - HAIES	80m	80m	1	3
	120m	120m	1	
	80m haies	100m haies	1	
	200m haies	200m haies	1	
DEMI - FOND MARCHÉ	1000m	1000m	1	2
	2000m	2000m	1	
	3000m marche	3000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (3kg)	Poids (4kg)	1	3
	Disque (800g)	Disque (1kg250)	1	
	Marteau (3kg)	Marteau (4kg)	1	
	Javelot (500g)	Javelot (600g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune juge		1	1
Total Cotations U16			17	13